

ADEC ET PARTENAIRES

Société de Commissariat aux Comptes

Siège Social : 21, rue de la Paix - 75002 PARIS

Téléphone : 01 43 12 98 60 - Télécopie : 01 43 12 98 61 - E.Mail : adec75@groupe-adec.com**RAPPORTS****DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 Décembre 2007

INSTITUT DE L'ELEVAGE

149, Rue de Bercy

75595 – PARIS CEDEX 12

SARL au capital de 600 000 €

SIREN 389 488 727 - RCS Paris - NAF 741 C - N° IDENTIFICATION : FR 22 389 488 727

Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

ADEC ET PARTENAIRES

Société de Commissariat aux Comptes

Siège Social : 21, rue de la Paix - 75002 PARIS

Téléphone : 01 43 12 98 60 - Télécopie : 01 43 12 98 61 - E.Mail : adec75@groupe-adec.com**RAPPORT GENERAL****DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 Décembre 2007

INSTITUT DE L'ELEVAGE

149, Rue de Bercy

75595 – PARIS CEDEX 12

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de **L'INSTITUT DE L'ELEVAGE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Institut de l'Elevage à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

✓ Règles et principes comptables :

La note « Fonds dédiés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation de ces fonds.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Institut, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes de l'annexe afférentes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

✓ Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre Institut décrites dans l'annexe concernant la valorisation des créances sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

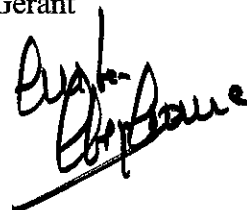
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données aux membres de l'Institut de l'Elevage sur la situation financière et les comptes annuels, étant ici précisé que les comptes annuels sont approuvés par votre Conseil d'Administration.

Fait à Paris, le 25 Mars 2008

**Le Commissaire aux Comptes
ADEC ET PARTENAIRES**

Stéphane SINTES

Co-Gérant



ADEC ET PARTENAIRES

Société de Commissariat aux Comptes

Siège Social : 21, rue de la Paix - 75002 PARIS

Téléphone : 01 43 12 98 60 - Télécopie : 01 43 12 98 61 - E.Mail : adec75@groupe-adec.com**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 Décembre 2007

INSTITUT DE L'ELEVAGE

149, Rue de Bercy

75595 – PARIS CEDEX 12

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Paris, le 25 Mars 2008

**Le Commissaire aux Comptes
ADEC ET PARTENAIRES**

Stéphane SINTES

Co-Gérant

